

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25 | M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain |
| M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard | Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime |
| M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel | M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry |
| M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30 |
| M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert | M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h |
| M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas | M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15 | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick |
| M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h | M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel |
| M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine | M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique |
| M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques | M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max |
| Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h | M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent |
| Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick | M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50 |
| Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine | M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude |
| M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita | M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël |
| M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h | M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique |
| Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques | Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte |

LA SEANCE EST OUVERTE

**Mise en vente par adjudication d' immeubles communautaires - Autorisation -
Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par sa délibération n°2010-0445 du 25 juin 2010 notre Etablissement a souhaité se doter d'un dispositif de gestion réactive des opérations de remise sur le marché immobilier privé des immeubles, bâtis ou non.

A ce titre une procédure de mise en vente par adjudication par le biais du MIN (Marché Immobilier des Notaires) a été retenue pour les biens immobiliers constitutifs de délaissés d'opérations (voirie par exemple...) ou pour les immeubles bâtis situés en « diffus » et ne présentant plus d'intérêt pour les projets d'aménagement communautaires.

En application de la règle mise en place, les biens immobiliers relevant de cette catégorie font donc l'objet de la part de l'Administration communautaire d'une consultation préalable des municipalités concernées et des bailleurs sociaux afin de confirmer le bien-fondé d'une remise directe sur le marché immobilier privé.

Une première proposition de mise en vente par le MIN vous est donc aujourd'hui présentée pour les 6 immeubles ci-après qui ont fait l'objet d'une récente évaluation domaniale constituant la mise à prix.

1 – GRADIGNAN

Terrain à bâtir sis 27 allée du Moulin de Cazeaux cadastré BK 79 pour une contenance de 721 m²

La mise à prix est fixée à 108 000 euros au vu de l'estimation domaniale

2 – MERIGNAC

Terrain à bâtir sis 57 avenue de la Libération, cadastré BP 107 pour une contenance de 360 m²

La mise à prix est fixée à 125 000 euros au vu de l'estimation domaniale

3 – PESSAC

Local de bureaux situé dans un immeuble sis 13 avenue Pasteur, cadastré BR 384
Il s'agit des lots 4 et 6 de la copropriété, d'une surface développée de l'ordre de 62 m²
La mise à prix est fixée à 70 000 euros au vu de l'estimation domaniale.

4 – TALENCE

Immeuble bâti à usage d'habitation sis 34 cours Galliéni, cadastré AP 220 pour une surface au sol de 194 m²
L'immeuble en R+2 a une surface développée de l'ordre de 275 m²
La mise à prix est fixée à 260 000 euros au vu de l'estimation domaniale.

5 – TALENCE

Immeuble d'habitation sis 12 rue de la République, cadastré AR 571 pour une contenance de 213 m²
La surface habitable s'établit à 129 m²
La mise à prix est fixée à 310 000 euros au vu de l'expertise du MIN.

6 – VILLENAVE D'ORNON

Immeuble d'habitation sis 50 chemin de Hourcade, cadastré AR 232 pour une contenance de 297 m²
La surface habitable s'établit à 54 m²
La mise à prix est fixée à 63 000 euros au vu de l'estimation domaniale.

Le résultat de ces ventes par adjudication vous sera communiqué ultérieurement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les article L 322 -1 et suivants

VU la délibération n°2010-0445 du Conseil de communauté du 25 juin 2010

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'

Il importe, en suivi de la délibération du Conseil de communauté du 25 juin 2010, de confier au MIN la cession par enchères publiques des biens immobiliers susvisés aux fins de rechercher efficacité et transparence maximales.

DECIDE

Article 1 : Le marché Immobilier des Notaires de la Gironde est mandaté pour procéder à la vente par adjudication, des immeubles communautaires ci avant désignés, selon le mode de fixation des mises à prix rappelé ci-dessus.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents afférents à cette procédure sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase d'enchère publique. Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 MARS 2012

PUBLIÉ LE : 26 MARS 2012

M. JEAN TOUZEAU